



Essarts en Bocage, le 12 Janvier 2022

Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux

Objet : Convocation Conseil Municipal

Réf. : FR/IV/KC N°2022-0102

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir participer à la prochaine séance du Conseil Municipal d'Essarts en Bocage qui se déroulera le :

**Mardi 18 Janvier 2022 à 19 heures
Salle du Conseil – Mairie des Essarts
LES ESSARTS – 85140 ESSARTS EN BOCAGE**

Ordre du jour :

Administration Générale :

1. Ouverture des commerces le dimanche – inférieure à 5 dimanches – Année 2022.

Affaires Financières :

2. Ouverture de crédits d'investissement – Budget Principal 2022,
3. Vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Éducation – Enfance - Jeunesse :

4. Participation aux dépenses de fonctionnement 2020/2021 de l'école publique Victor Hugo de la commune de Saint-Fulgent.

Développement de la Qualité du Cadre de Vie :

5. Convention de maintenance des hydrants pour la période 2022-2024,
6. Convention n°2021.TH.D.0143 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau lié au déploiement de la fibre optique,
7. Convention relative à la mise en souterrain des équipements de communication électronique établis sur appuis ORANGE – Route de Boulogne – La Maison Neuve Paynaud – Commune déléguée des Essarts,
8. Base Adresse Locale 85 – Convention pour l'autorisation de publication des bases d'adresses communales sur les portails open data de Géoendée,
9. Lotissement « La Maison Neuve Paynaud » - Traité de concession avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée – Compte-Rendu financier 2021 et Avenant au contrat de concession,
10. Cession d'un immeuble commercial à la SNC La Florentine – Rectification d'une erreur – Commune déléguée de Sainte-Florence

Décisions du Maire.

.../...

Siège social : Mairie déléguée - Les Essarts

51 rue Georges Clemenceau - BP 16 - Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél. : 02 51 62 83 26 - Fax : 02 51 62 81 24
E.mail : mairie-essarts@essartsenbocage.fr

Mairie déléguée - Boulogne

4 rue Jacques Cauneau - Boulogne
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tel : 02 51 40 54 65 - Fax : 02 51 40 51 74
Email : mairie-boulogne@essartsenbocage.fr

Mairie déléguée - L'Oie

2 place de l'Oie - L'Oie
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél : 02 51 66 03 36 - Fax : 02 51 66 13 50
E.mail : mairie-oie@essartsenbocage.fr

Mairie déléguée - Sainte Florence

6 rue Gaston Chaissac - Sainte Florence
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél : 02 51 66 01 01 - Fax : 02 51 66 18 45
E.mail : mairie-sainteflorence@essartsenbocage.fr

Aussi, suite à la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et au Décret n°2021-1471 du 10 Novembre 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} Juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, je vous informe que chaque personne peut détenir jusqu'à deux pouvoirs et que le quorum est abaissé au tiers des membres au lieu de la moitié.

Le port du masque pour l'ensemble des membres assistant à la séance est exigé. Des mesures sanitaires seront mises en oeuvre à l'occasion de cette séance. Aussi, je vous invite à venir avec votre stylo personnel et des solutions hydroalcooliques seront à disposition.

Si vous ne pouvez être présents, je vous remercie de bien vouloir retourner après l'avoir complété, le formulaire joint de procuration à l'adresse mail suivante : k.courtiol@essartsenbocage.fr et d'informer l'élu auquel vous donnez délégation.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de cette rencontre, je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Freddy RIFFAUD

